

ETATS-UNIS

Pour Mumia, la mobilisation doit continuer

mercredi 9 avril 2008, par [Rouge](#) (Date de rédaction antérieure : 3 avril 2008).

Le combat pour sauver Mumia Abu-Jamal vient de connaître un petit succès. Condamné à tort pour un meurtre qu'il n'a pas commis, le journaliste afro-américain a vu sa peine de mort annulée par une cour d'appel fédérale.

Cette décision confirme celle de 2001. En 1982, le jury avait été influencé et les instructions qu'il avait reçues n'étaient pas conformes au droit. Toutefois, la cour, par deux voix contre une, ne remet pas en cause la culpabilité de Mumia Abu-Jamal. Elle ne considère pas que le jugement était raciste et, contrairement à ce que demandait la défense, elle n'accorde pas de nouveau procès. La peine est commuée en détention à vie, sauf si l'accusation engage un recours contre cet arrêt, ce qui pourrait aboutir à une nouvelle condamnation à mort.

Il importe donc de ne pas relâcher la mobilisation internationale. D'autant que, malgré la décision, le système judiciaro-carcéral va maintenir Mumia dans le couloir de la mort. La défense va poursuivre la bataille juridique, mais le travail des avocats doit être complété par un nouvel élan de la lutte pour faire reconnaître l'innocence de Mumia, et ainsi écarter définitivement le risque d'une exécution. Une souscription est en cours pour récolter les fonds nécessaires à la défense juridique¹, et le collectif national unitaire de soutien appelle à de nouvelles actions dans tout le pays, afin de réclamer justice et liberté pour Mumia.

Notes

1. Dons à Mrap solidarité Mumia, 43, boulevard de Magenta, 75010 Paris.

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2246 du 03/04/2008.